



**Certificat d'examen de type
n° F-03-K-222 du 25 juin 2003**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/D060958-D1-1

**Humidimètre pour grains de céréales et graines oléagineuses
PFEUFFER type GRANOMAT
(classe I)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 10 février 1993 relatif à la construction et au contrôle des humidimètres pour grains de céréales et graines oléagineuses.

FABRICANT :

PFEUFFER GmbH Mess und Prüfgeräte, Flugplatzstrasse 70, 97318 KITZINGEN, ALLEMAGNE

DEMANDEUR :

EUROMAC GERMAIN, La Fiosselière, 44650 CORCOUE SUR LOGNE, FRANCE

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat n° 01.00.731.001.1 du 20 juin 2001 relatif à l'humidimètre PFEUFFER type GRANOMAT.

CARACTERISTIQUES :

L'humidimètre objet du présent certificat diffère du certificat n° 01.00.731.001.1 précité par sa somme de contrôle (checksum) égale à 3FE1.

Cette somme de contrôle caractérise l'ensemble des données relatives aux courbes de « calibration », elle est stockée dans le fichier identifié « EKURV.DPF ».

les espèces mesurées, leurs étendues de mesures et les courbes de « calibration » associées (ajustage) sont les suivantes :

Espèces mesurées	Etendues de mesure	Références des courbes de « calibration »
Blé dur	9 % à 22 %	30405
Blé tendre	9 % à 21 %	31805
Colza	7 % à 17 %	31105

Maïs	13 % à 38 %	31197
Orge	10 à 18 %	30705
Riz	13 % à 22 %	31205
Sorgho	11 % à 18 %	30905
Triticale	8 % à 21 %	31702

Les autres caractéristiques sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les instruments concernés par le présent certificat doivent porter la marque de conformité au type constituée du numéro et de la date figurant dans le titre de celui-ci. Cette disposition s'applique également aux instruments en service modifiés conformément au présent certificat.

La liste des espèces ou variétés et des étendues de mesures associées correspondant au présent certificat figurent sur la plaque d'identification.

Les autres dispositions restent inchangées.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Préalablement à toute opération de vérification, il est nécessaire de s'assurer de la conformité de la version du logiciel de l'instrument aux dispositions de la décision n° 99.00.731.008.2 du 29 octobre 1999 relative à l'humidimètre PFEUFFER type GRANOMAT et de la conformité de la somme de contrôle relative au fichier des courbes de « calibration » aux dispositions du présent certificat.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/D060958-D1, chez le fabricant et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 20 juin 2011.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

